Communication d'ONG françaises sur le suivi des objectifs du Sommet de Johannesburg pour l'eau potable et l'assainissement en vue de la 13ème CDD, ONU (11 – 22 avril 2005)

Les pays réunis par l'ONU au Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en septembre 2002 ont proposé de :

- **réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable (1,6 milliards d'habitants) et à des services d'assainissement de base (2,2 milliards d'habitants) ;**
- **mettre en place avant 5 ans dans chaque Etat des plans d'utilisation efficiente de l'eau affichés dans un plan de gestion intégrée des eaux.**

Trois ans après le Sommet de Johannesburg, les progrès constatés pour une meilleure gestion des eaux apparaissent bien fragiles… et devraient conduire la communauté internationale à s'interroger sur l'efficacité du Plan d'Action du Sommet de Johannesburg, qui en l'état actuel ressemble plus à un catalogue de bonnes intentions qu'à un véritable plan d'action. Le bilan présenté à la 13ème Commission du Développement Durable (CDD) de l'avancement des engagements de Johannesburg est décevant, puisqu'il est noté qu'en dehors de la Chine et de l'Inde, **aucun progrès significatif n'a été enregistré depuis 2002.**

Les objectifs affichés en 2002 à Johannesburg supposaient que chaque année, plus de 300 000 personnes par jour bénéficient d'extensions de services pour l'eau potable, et 400 0000 personnes pour l'assainissement. Aujourd'hui encore, l'eau publique peu chère est distribuée au profit prioritairement des centres urbains, alors que les populations des banlieues défavorisées sont condamnées souvent à l'eau chère du porteur d'eau ; en milieu rural, la « corvée d'eau » est encore le lot de beaucoup de femmes ; la situation en terme d'assainissement s'est dégradée en maintes régions alors qu'on sait que les eaux insalubres restent une des causes principales de mortalité en Afrique.

Chacun s'accorde à estimer que **l'accès à l'eau pour les plus pauvres**, et **l'accès à l'information pour tous les usagers**, sont 2 principes qui devraient guider l'organisation des services d'eau… et pourtant on constate un manque de volonté de nombreux Etats à reconnaître ces principes qui pourraient créer des obligations pour les gouvernements dans les pays riches, comme dans les pays pauvres.

Dans la lignée du rapport Camdessus, les institutions internationales se concentrent sur une révision des mécanismes de financement visant à rendre l'emprunt « plus efficace » : mise en place de garanties financières, et recouvrement des charges auprès des usagers par le prix de l'eau. **On sait que ces solutions sont inadaptées** : les extensions de service nécessitent des crédits lourds qui ne peuvent venir que de budgets publics, or ces budgets sont maigres dans les pays les moins avancés. L'Aide Publique au Développement (APD) des pays de l'OCDE est en baisse, et va plutôt aux pays ayant la capacité de dégager de l'épargne publique (les pays émergents). Peu de moyens sont mis en œuvre pour laisser une place ou mobiliser les acteurs locaux (communes, associations d'usagers, opérateurs locaux, artisans...). Dans les pays riches, les investissements de base n'ont pu être réalisés que par des stratégies publiques lourdes de subventions, et la voie du financement par les tarifs n'est venue qu'ensuite pour gérer ou conforter le dispositif. Nous ne comprenons pas quelle logique pourrait justifier une démarche radicalement différente lorsqu'il s'agit de pays aux faibles revenus, où l'accès à l'eau constitue un préalable indispensable au bien-être des populations.

Par ailleurs, on ne peut que constater la faiblesse des dispositifs mobilisés pour promouvoir de nouveaux outils qui permettraient un renforcement des compétences locales, accompagnement indispensable pour aboutir à des projets pérennes et de qualité. Selon nous, l'objectif de développement qui sous-tend les engagements de la communauté internationale devrait consister à **donner les moyens aux pays du Sud de résoudre les problèmes d'accès à l'eau à travers des solutions basées sur l'implication des acteurs locaux**.

Solidaires des positions déjà fournies par les ONG au niveau international auprès du Secrétaire Général de l'ONU en vue de la CDD13, **nous demandons que :**

- Les ressources en eau superficielles ou souterraines restent des biens publics non appropriables. Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'en organiser un partage équilibré entre usagers, en tenant compte des contraintes naturelles liées aux bassins versants ;
- Chaque Etat établisse un plan pluriannuel de développement des services prenant en compte la situation des populations et des territoires les plus vulnérables ;
- L'échelon local soit reconnu comme le niveau d'action le plus approprié pour organiser le développement et la gestion des services, en particulier les collectivités locales ;
- Des moyens conséquents soient mobilisés pour permettre le renforcement des compétences publiques par un programme de formation et de sensibilisation de tous les acteurs locaux ;
- Soient définies des règles de gouvernance précisant clairement les responsabilités de chaque acteur. La transparence des décisions doit devenir une règle impérative afin de clarifier les responsabilités des divers acteurs intervenant dans le secteur de l'eau (autorités publiques, opérateurs, associations, etc.) ;
- Soit mise en œuvre de façon effective la concertation entre tous les acteurs concernés par le service public de l'eau. Cela implique de consulter, d'écouter et d'associer véritablement les populations aux choix de gestion (mode de gestion, prix, qualité du service, etc.) ;

- Les problèmes de financement pour les pays en développement (PED) intègrent des mécanismes d'aides appropriées, tenant compte des faibles capacités contributives des usagers des pays pauvres ;
- Les institutions financières internationales redéploient leurs modes d'intervention pour enfin permettre la mise en place de programmes subventionnés pour faciliter l'accès à l'eau, bien essentiel pour les plus démunis.

Le développement des services devrait respecter quelques principes de gouvernance simples :

Le service domestique de l'eau potable et de l'assainissement est un service d'intérêt général à vocation universelle devant satisfaire aux principes d'égalité de traitement et de solidarité sociale et territoriale entre usagers.

Les infrastructures collectives de ces services doivent être placées sous le contrôle effectif des autorités publiques. Le rôle des acteurs publics proches des usagers, tels que les collectivités locales, doit être mis en valeur dans la recherche d'une gestion de proximité.

L'autorité organisatrice doit veiller à associer et informer toutes les parties intéressées (consommateurs, usagers-citoyens, salariés, ...) dans la conception, l'exploitation et l'évaluation du service public de l'eau. L'autorité en charge du service doit avoir la liberté de choisir entre différents modes de gestion, associant ou non le secteur privé. Il est impératif que soient donnés à cette autorité l'information et les moyens pour procéder à un choix éclairé et libre, ainsi que les moyens de conserver la maîtrise des décisions liées au service de l'eau, et le suivi de l'opérateur de l'eau quel qu'il soit. En cas de délégation au privé, transparence et réversibilité des choix doivent être garanties.

Ces gestions doivent être périodiquement évaluées sur la base d'indicateurs de performances d'une part, et de service d'autre part, transparents, soumis à l'ensemble des parties intéressées.

Nous demandons que les législations nationales définissent un droit d'accès à l'eau pour tous, en conformité avec les engagements pris par les Etats au plan international : article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, Déclaration du comité des droits économiques et sociaux des Nations-Unies du 26 novembre 2002, Charte européenne de l'eau d'octobre 2001, etc.

Nous dénonçons les discours démobilisateurs des institutions financières qui se complaisent à dire qu'on manque moins de financement pour les projets que de bons outils pour les conduire, ainsi que le **discours des représentants de pays riches qui font valoir que les objectifs de Johannesburg sont irréalistes**. Les ONG savent que nous ne manquons pas de bons projets. **Améliorer la gouvernance est important, mais ne saurait être une excuse de non financement des projets qui sont présentés**, notamment de nombreux petits projets en milieu rural pour lesquels des systèmes de gouvernance locale originaux ont été imaginés.

De nombreuses collectivités locales et ONG se mobilisent en suscitant la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération et de financement par des fonds volontaires décentralisés**. Mais il doit être clair que ces initiatives ne sauraient être un substitut à la nécessité de maintenir et de développer un effort d'APD** qui reste aujourd'hui toujours très en deçà des engagements pris.

En France, comme ailleurs, le fossé se creuse entre les bonnes intentions proclamées par nos élites politiques adeptes des discours alarmistes (« la maison brûle » dixit le Président Chirac en 2002), et la réalité des actes quotidiens de ces mêmes décideurs : faiblesse persistante du niveau de l'APD, malgré l'engagement pris de porter à 0,5% du PIB à l'horizon 2007, difficultés actuelles à maintenir la priorité sur les programmes d'accès aux besoins et services essentiels des plus démunis ; nouvelle stratégie privilégiant le financement classique de projet via l'Agence Française de Développement (AFD) au détriment des actions classiques de coopération ; écart entre les engagements pris et les décisions qui transitent par les institutions financières internationales ; etc.

Aujourd'hui, l'Europe plaide pour la mise en place d'outils d'évaluation des politiques d'équipement mis en place dans les PED, mais il serait bien utile, aussi, de mettre en place un dispositif de suivi des engagements des pays riches, condition indispensable pour qu'un jour, on passe enfin du discours généreux à la mesure de la réalité.

Ces idées ne sont pas nouvelles… **mais il faut aujourd'hui aller clairement au-delà des incantations généreuses qui rythment les conclusions gouvernementales des sommets**. La Conférence Mondiale sur l'Eau de Kyoto de mars 2003, qui devait proposer les moyens de concrétiser les engagements du Sommet, fut peu productive. Les engagements pris par le club des pays riches au Sommet d'Evian ont pour l'instant tenu plus de l'effet d'annonce que de réalités…

La CDD et la prochaine Conférence de Mexico en 2006 ne feront évoluer les choses que si un véritable plan d'action est enfin défini, engageant réellement la communauté internationale. Etats et Agences spécialisées des Nations-Unies doivent permettre aux PED de se doter des moyens pour assurer un véritable accès aux services essentiels que constituent l'eau potable et l'assainissement. Faut-il continuer à réunir, à grand frais, des milliers de personnes pour conclure sur le même recueil d'idées généreuses répétées par les représentants des Gouvernements nationaux depuis 10 ans… sans suites concrètes ?

Contact : Emmanuel PRINET, Association 4D (Tél. +33 (0)1.44.64.75.02 / courriel : eprinet@association4d.org)